

**Les objectifs d'une « amélioration quantitative et qualitative de l'emploi »
et d'une « plus grande cohésion sociale »
sont aussi importants que « la compétitivité » et « la croissance »**

Une évaluation par les ONG sociales de la stratégie de Lisbonne
Adoptée par les membres de la Plate-forme sociale le 20 octobre 2004

En 2005, on sera à mi-parcours dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Une évaluation à mi-parcours est actuellement réalisée par la Commission pour faire le point sur les avancées dans la réalisation des objectifs de Lisbonne et pour évaluer les méthodes utilisées. Un groupe d'experts de haut niveau, présidé par Wim Kok et nommé par le Conseil européen, évalue également la stratégie et formulera des recommandations en novembre 2004 sur la façon dont on peut relancer le processus de Lisbonne.

Les ONG sociales pensent que l'utilité de ce processus d'évaluation dépendra de l'ouverture du débat sur Lisbonne. Pour que les Etats membres soient perçus comme responsables vis-à-vis de leurs citoyens, le processus d'évaluation doit être aussi transparent et ouvert que possible, conformément aux principes de bonne gouvernance qui guident les institutions européennes.

La Plate-forme sociale a, à plusieurs reprises, demandé aux institutions de l'UE d'organiser une consultation et, jusqu'à présent, ni le groupe Kok, ni la Commission européenne n'ont jugé nécessaire de mettre en pratique l'un des éléments clés de la stratégie, à savoir la participation de toutes les parties prenantes. Les ONG sociales ont donc décidé de procéder à leur propre analyse de la stratégie de Lisbonne. Elles ont identifié les objectifs sociaux clés de la stratégie de Lisbonne et vérifié s'ils avaient été réalisés et si l'UE avance ou recule. Les ONG sociales demandent aux institutions de l'UE de tenir compte des recommandations qu'elles ont adoptées suite à leur évaluation commune.

1. L'UE est-elle sur la voie de réaliser l'objectif stratégique de Lisbonne de devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » ?

Réponse de la Plate-forme sociale : NON – les aspects sociaux de Lisbonne ont été subordonnés à la stabilité économique, ainsi qu'à la réduction des coûts et du déficit. Cette approche limitée n'a permis ni d'atteindre les objectifs sociaux (une plus grande cohésion sociale, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi), ni une économie suffisamment dynamique. Un ciblage trop étroit sur le déficit ne permet pas de libérer suffisamment d'investissements pour les objectifs sociaux et économiques. Les investissements devraient être encouragés et non pénalisés.

Recommandation de la Plate-forme sociale : une gestion saine des finances publiques est un devoir que nous avons envers les générations futures. Toutefois, **des investissements publics bien ciblés – en particulier dans des secteurs tels que l'enseignement, la santé publique, la garde d'enfants, les soins aux personnes en situation de dépendance, les transports publics et les services sociaux – peuvent améliorer la prospérité des sociétés européennes.** Ces secteurs constituent non seulement une source importante d'emploi, mais ils contribuent également à renforcer le tissu de la société européenne en créant des liens de solidarité et un sentiment de bien-être et de confiance parmi les individus. L'importance de ces éléments « immatériels » doit être reconnue par les institutions de l'UE comme étant la base d'une société dynamique où les gens ont l'impression de pouvoir prendre des risques, créer et

investir. **Les ONG sociales recommandent par conséquent que l'approche quantitative utilisée dans le cadre des grandes orientations de politique économique et du Pacte de Stabilité et de Croissance soit complétée par une évaluation qualitative des dépenses publiques.**

2. L'UE a-t-elle mis en œuvre le processus de Lisbonne « d'une manière conforme à ses valeurs et à sa conception de la société » ?

Réponse de la Plate-forme sociale : **NON – l'érosion continue des objectifs de Lisbonne d'une stratégie de développement durable à une approche de « croissance à tout prix » a contribué à affaiblir le modèle social européen.** Les objectifs de Lisbonne ont été réduits à la « compétitivité » et dans bon nombre de débats et d'initiatives sur Lisbonne, les objectifs d'une « amélioration quantitative et qualitative de l'emploi » et d'une « plus grande cohésion sociale » ont tout simplement été ignorés.

Recommandation de la Plate-forme sociale : les conclusions de Lisbonne représentent l'engagement le plus fort pris jusqu'à présent par l'UE pour faire le lien entre développement économique et progrès social. L'essence de la stratégie, c'est précisément la reconnaissance de l'interdépendance entre ces politiques et la reconnaissance de la nécessité de maximiser leur renforcement positif mutuel. **L'approche de rationalisation proposée dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale doit garantir que les principaux messages portant sur la coopération dans les domaines sociaux reçoivent une considération équivalente aux messages concernant l'emploi, la compétitivité et les objectifs économiques dans le développement de toutes les structures et politiques clés au niveau de l'UE.**

3. Lisbonne a-t-elle fourni « éducation et formation à la vie et à l'emploi dans la société de la connaissance » ?

Réponse de la Plate-forme sociale : **QUELQUES PROGRES** – il est généralement reconnu que l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie sont des composantes indispensables de la stratégie de Lisbonne. **Il est toutefois préoccupant de constater que l'éducation et la formation apparaissent à présent pratiquement entièrement comme des facteurs d'emploi dans les politiques de l'UE malgré quelques rares références à l'« épanouissement personnel » et à une « citoyenneté active ».** La Commission, tout en soulignant la nécessité de continuer à investir dans l'enseignement, se réfère fréquemment au Pacte de Stabilité et de Croissance pour justifier un re-ciblage des dépenses publiques sur des secteurs économiques clés, ainsi qu'une plus grande contribution du secteur privé à l'enseignement supérieur. Le processus de Lisbonne a par conséquent encouragé une **instrumentalisation des gens, entraînant un manque d'indépendance et de réactivité aux nouveaux défis.** Lorsqu'une formation a été proposée, le lien avec la création de nouveaux emplois n'a pas été suffisant.

Recommandation de la Plate-forme sociale : **les chefs d'Etat et de gouvernement sont responsables de promouvoir l'investissement dans l'éducation et la formation à des fins d'inclusion sociale, d'épanouissement personnel et de citoyenneté active.** L'apprentissage tout au long de la vie comporte des avantages individuels et sociaux bien plus larges, qui doivent être valorisés et non minés. En outre, la formation en compétences de base ne devrait pas être négligée. L'accès à l'éducation à tous niveaux doit être garanti pour tous. Le rôle d'activités bénévoles en tant que forme d'apprentissage devrait être reconnu. En effet, il a été prouvé dans plusieurs pays que les jeunes choisissent des professions qui sont plus liées à leurs activités bénévoles qu'à leurs études académiques.

4. Le processus de Lisbonne a-t-il généré « une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi » ?

Réponse de la Plate-forme sociale : **LES PROGRES INITIAUX STAGNENT A PRESENT- les taux d'emploi stagnent et l'accent mis sur la qualité s'est perdu.** Qu'en est-il de l'amélioration « qualitative » de l'emploi promise ? Des initiatives récentes ont mis plus l'accent sur la quantité que sur la qualité de l'emploi. En outre, quelles sont les avancées réalisées dans la poursuite des objectifs spécifiques pour les taux d'emploi des femmes et des travailleurs plus âgés, des groupes qui rencontrent des obstacles particuliers à l'emploi ? Dans ce contexte, l'utilisation des termes « activation » et « incitations » indique bien que l'on suppose généralement que la principale raison du chômage est que la plupart de ceux qui ne travaillent pas ne sont pas disposés à le faire, et que l'on peut donc stimuler l'emploi en encourageant, voire en forçant, les gens à travailler. Toutefois, **le gros problème reste le manque d'emplois de qualité et les obstacles à l'emploi pour les Européens qui souhaitent travailler, et non pas l'attitude des chômeurs.**

Recommandation de la Plate-forme sociale : **une approche plus holistique est requise, prenant en considération les raisons complexes du chômage et identifiant des solutions appropriées, notamment la création d'emplois, ne rejetant pas la faute sur ceux qui n'ont pas de travail, mais générant un climat de soutien.** Cette approche est cruciale pour l'autonomisation des personnes en situation de pauvreté. **Il est nécessaire de souligner l'importance de mesures non financières pour aider les gens à travailler, en particulier dans les domaines de la garde d'enfants, des soins aux autres dépendants, des opportunités de formation et d'apprentissage tout au long de la vie.** Il est également essentiel que les dirigeants de l'UE prennent un engagement ferme pour des mesures ciblées en faveur des groupes qui rencontrent des difficultés structurelles pour s'intégrer sur le marché du travail, et pour une transposition et une mise en œuvre efficace des directives anti-discrimination. Dans ces groupes, on retrouve les personnes handicapées, les migrants, les minorités ethniques, les parents isolés, les personnes en échec scolaire et les travailleurs plus âgés et les personnes qui prennent en charge les membres dépendants de leur famille.

5. Lisbonne a-t-elle contribué à « moderniser la protection sociale » ?

Réponse de la Plate-forme sociale : **NON – les approches « rendre le travail rémunérateur » et « activation » ont dominé les débats sur la modernisation des systèmes de protection sociale.** Encore une fois, il est clair que ces approches posent avant tout le problème du financement des systèmes de protection sociale plutôt que celui de l'inclusion sociale. Si l'argument semble tenir la route d'un point de vue économique, nous estimons que cette approche, en augmentant la pauvreté et l'exclusion, induira tous les coûts de l'absence de politique sociale. Ces approches ont également généré une relation négative entre les autorités publiques et les citoyens qui est contre-productive dans une période où les débats ouverts et le partenariat sont plus nécessaires que jamais pour tenter de résoudre le problème des inégalités croissantes.

Recommandation de la Plate-forme sociale : **la modernisation du système de protection sociale ne devrait pas se limiter à une réduction des coûts et au transfert des risques de la société vers l'individu. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont le devoir de veiller à ce que les systèmes de protection sociale soient réformés de façon à répondre aux demandes du monde moderne, tout en jouant leur rôle crucial de garantie collective contre la pauvreté et l'exclusion sociale.** Les mesures d'« activation » sont efficaces lorsqu'elles évitent véritablement les « pièges de pauvreté », tels que ceux dans lesquels sont prises les personnes handicapées qui perdent une part substantielle de leurs allocations sociales lorsqu'elles acceptent un travail rémunéré (même à temps partiel), ou les parents qui voient leurs allocations familiales diminuer quand ils décrochent un emploi. Toutefois, **pour les personnes**

soumises à une discrimination sur le marché du travail, il faut d'abord créer des opportunités d'emploi avant d'envisager des mesures d'« activation ». Une mise en œuvre large de la directive sur l'égalité raciale et de la directive sur l'égalité dans l'emploi doit être entreprise sans plus attendre. En effet, il est assez contradictoire de constater qu'alors que l'UE souligne systématiquement l'importance de prolonger la vie active, la directive cadre sur l'anti-discrimination au travail donne pratiquement une « carte blanche » aux employeurs dans le domaine de la discrimination à l'encontre de personnes plus âgées et de personnes handicapées grâce à de larges exceptions pour ces groupes.

6. Le processus de Lisbonne a-t-il eu « un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté » ?

Réponse de la Plate-forme sociale : **PROGRES PAS CLAIRS.** Aucune preuve ne tend à démontrer des progrès dans la réduction du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. La stratégie d'inclusion représente sans aucun doute un pas en avant dans l'intégration européenne. Elle a permis de maintenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'ordre du jour politique, a contribué à former les politiques et le dialogue national sur ce sujet important, mais les mécanismes disponibles dans le cadre de la stratégie n'ont pas été suffisants pour avoir un impact décisif sur la pauvreté.

Recommandation de la Plate-forme sociale : pour que la stratégie d'inclusion de l'UE gagne en importance et en visibilité, les chefs d'Etat doivent se mettre d'accord sur un **objectif général au niveau de l'UE pour la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici 2010**. Dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, **les ONG et les parties directement concernées, y compris les personnes vivant en situation de grande pauvreté, doivent être encouragées à jouer un rôle important dans le développement d'indicateurs, la sélection des objectifs et des politiques et, tout à fait crucial, l'évaluation des mesures.** De plus, le mécanisme d'évaluation d'impact utilisé par la Commission européenne doit intégrer **l'évaluation systématique de l'impact des politiques européennes (notamment dans le domaine économique et monétaire) sur la pauvreté et l'exclusion sociale.**

7. Les processus adéquats sont-ils en place pour atteindre les objectifs de Lisbonne ?

Réponse de la Plate-forme sociale : **NON – l'exercice du Sommet de printemps n'a pas donné l'impulsion nécessaire pour maintenir le dynamisme tout au long de l'année autour des objectifs de Lisbonne.** Les objectifs d'une « amélioration quantitative et qualitative de l'emploi » et d'une « plus grande cohésion sociale » ne sont pas fermement établis, et varient souvent selon l'idéologie des gouvernements. Le rapport de synthèse préparé par la Commission examine chaque domaine politique isolément et reflète le manque de cohésion dans l'ensemble du processus.

Recommandation de la Plate-forme sociale : **les politiques économiques et financières, notamment les grandes orientations de politique économique et le Pacte de Stabilité et de Croissance, devraient soutenir les objectifs de Lisbonne d'une « amélioration quantitative et qualitative de l'emploi » et d'une « plus grande cohésion sociale ».** Les dirigeants de l'UE doivent réaffirmer que la croissance économique en soi ne produit pas une société socialement intégrée si elle ne s'accompagne pas de fortes politiques pour garantir une amélioration de la qualité des emplois, la protection sociale et la promotion de la santé, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité, des mesures anti-discrimination et l'inclusion sociale. C'est pourquoi **la Plate-forme sociale demande une coopération institutionnelle plus étroite entre les différents organismes de l'UE afin de déboucher sur une relation plus équilibrée entre les différents domaines politiques, et la participation active des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales dans l'exercice annuel d'évaluation lors du**

Conseil européen de printemps. Les ONG sociales sont également en faveur d'une rationalisation du processus de Lisbonne et de la Stratégie durable européenne afin de totalement mettre en œuvre l'engagement de Göteborg d'ajouter une dimension environnementale à la stratégie de Lisbonne.

Comme recommandation finale, les ONG sociales souhaitent rappeler aux chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi qu'aux institutions de l'UE, que le respect des principes de bonne gouvernance et de démocratie participative tels qu'à présent reconnus dans la Constitution de l'UE à l'Article 1.47 sont des conditions indispensables à la réussite de toute initiative politique. Ces dernières années, l'UE a réalisé des progrès significatifs en développant au niveau de ses institutions une culture de dialogue transparent et inclusif. Dans le cadre du principe de bonne gouvernance, des changements majeurs sont intervenus dont nous avons tous retiré des bénéfices importants. En effet, les processus participatifs renforcent l'autonomisation des parties prenantes, ainsi que leur sens d'appropriation des résultats obtenus. Ils renforcent également la démocratie, aident à créer de nouveaux partenariats, augmentent la qualité des décisions et constituent une garantie supplémentaire pour leur mise en œuvre.

Les futurs Sommets de printemps devraient améliorer la transparence des processus en amont du Sommet et, dès le début, fournir des informations claires et impliquer toutes les parties prenantes, y compris la société civile. A cet égard, l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne en 2005 est à nouveau une occasion manquée d'ouvrir un débat plus large.

*
* *